

ÇA S'EST PASSÉ SUR VOTRE TERRITOIRE...

4 juin 2021 • Mormant, Visite d'essai
« variétés blé » en partenariat avec ARVALIS

Les critères pour choisir vos variétés :

Productivité & qualité Résistance aux maladies Précocité à la moisson

- Prendre en compte les exigences de la meunerie
- Limiter le recours aux fongicides
- Répartir les risques face aux aléas climatiques



VARIÉTÉS PROMETTEUSES :

- ✓ KWS ULTIM (très précoce)
- ✓ CHEVIGNON et EXTASE (demi-précoces)
- ✓ GARFIELD (demi-tardive)

28 septembre 2021
• Vert-Saint-Denis
« Luzerne bio : un débouché en essor sur votre territoire »



Dès la campagne 2022 :

- Élargissement de la zone de collecte de **luzerne biologique** par la coopérative SIDÉSUP vers le territoire de la Fosse de Melun

Chiffres-clés :

- Potentiel de rendement : 8 à 14 TMS/ha
- Valorisation : 75 €/T

Vous êtes intéressé(e) ? Contactez Simon PELLAUSY :
simon.pellausy@idf.chambagri.fr – 06.24.99.62.57



N°2

L'ACTU FOSSE DE MELUN

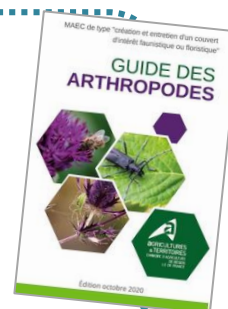
Novembre 2021

NOUVEAU

Animation flash pour s'adapter aux conditions de la plaine

- Lieu et date communiqués quelques jours avant par mail et SMS
- Transmettez-nous vos coordonnées, si vous souhaitez en être informés.

Le 1^{er} rendez-vous a eu lieu le 29 octobre, pour tester vos connaissances sur la thématique « pucerons & auxiliaires ». Pour aller plus loin, un guide est disponible en ligne :
<https://idf.chambre-agriculture.fr/ressources/biodiversite/>



Gérer ses effluents phytosanitaires avec HELIOSEC®
Maîtriser sa qualité de la pulvérisation

Ça s'est passé sur votre territoire

Prochainement

Plan d'action de protection des captages de la Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres 2020-2025

Avec la participation financière de :



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France – Service Environnement
418 rue Aristide Briand – 77350 LE MEE-SUR-SEINE
01 64 79 30 63 - environnement@idf.chambagri.fr

PROCHAINEMENT

Vendredi 3 décembre • Crisenoy
Tour de plaine « actualités colza » en partenariat avec Terres Inovia



Charançons du bourgeon terminal, altises... :

- Quelle pression ravageurs cet automne ?
- Seuils de nuisibilité ?
- Quelles préconisations ?

Point sur la **gestion de la fertilisation**, compte tenu de l'envolée du prix de l'azote !

Mardi 7 décembre • Vaux-le-Pénil
« L'agriculture bio : quelle conduite, quels débouchés ? » en partenariat avec VALFRANCE

Grands principes de l'AB ? Conséquences économiques de la conversion ?
Commercialisation ? Approvisionnement ?

Le silo bio de VALFRANCE vous ouvre ses portes !

POUR ALLER PLUS LOIN

Formation sur 2 jours

« Découvrir les grandes cultures bio en IDF »
14 décembre & 11 janvier • Le Mée-sur-Seine



Une question ? Envie d'aller plus loin ? VOS CONTACTS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Antsiva RAMARSON Animatrice du volet agricole : antsiva.ramarson@idf.chambagri.fr | 06.47.11.79.24

Benoit VIZARD Conseiller technique : benoit.vizard@idf.chambagri.fr | 07.75.10.58.41

Alexis CAULIER Conseiller technique : alexis.caulier@idf.chambagri.fr | 06.71.39.38.87

Réalisation : Chambre d'agriculture de Région IDF – Novembre 2021

www.idf.chambre-agriculture.fr



« Les **effluents phytosanitaires** sont des déchets considérés comme dangereux, générés après les traitements phytosanitaires. A ce titre, ils doivent être éliminés de façon à limiter leur impact sur l'environnement, conformément à la réglementation. »

LES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES

- Bouillies phytosanitaires non utilisables
- Fonds de cuve
- Eaux de nettoyage du matériel de pulvérisation
- Effluents liquides et solides ayant été en contact avec des produits phytosanitaires

1 Traitement des effluents phytosanitaires par déshydratation naturelle avec l'HELIOSEC



- Sous l'effet du vent et du soleil, obtention d'un **résidu sec** :
 - dans un **bac double paroi** recouvert d'une bâche...
 - placé sur une **surface plane et dure** : dalle métallique déplaçable ou aire de remplissage/lavage bétonnée
- Déchets (bâche et résidu sec) repris par la filière ADIVALOR, tous les 1 à 2 ans
- Différents modèles disponibles de 2, 4 ou 6 m² au sol, en fonction du volume d'effluents à gérer annuellement (cf. tableau ci-dessous)

2 En option : gestion spécifique des fonds de cuve avec le S-Collect



- Récupération des **fonds de cuve et des eaux de lavage intérieur** du pulvérisateur :
 - « **Brouette mobile** » à placer sous la bonde de vidange du pulvérisateur
- Transfert, puis traitement de ces effluents par l'HELIOSEC

€ COMBIEN ÇA COÛTE ?

Volumes à gérer annuellement	Modèle	Investissement *
1 000 à 1 500 L	<ul style="list-style-type: none"> • 2 m² (capacité : 800 L) • Dalle métallique • S-Collect 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 900 € HT • 350 € HT • 500 € HT → 3 750 € HT
2 000 à 3 000 L	4 m ² (capacité : 1 600 L)	4 600 € HT
2 500 à 4 500 L	6 m ² (capacité : 2 500 L)	5 400 € HT

* en 2021 : HELIOSEC éligible aux subventions PCAE (taux d'aide = 40 %)

À RETENIR

- Simple d'installation : à placer sur une aire bétonnée ou, à défaut, sur dalle déplaçable (en option)
- Simple d'utilisation : pas de maintenance particulière, dispositif sécurisé
- Economique : fonctionnement sans électricité, ni ajout d'adjuvants

Au printemps 2021, un HELIOSEC® a été installé sur la Fosse de Melun, en collaboration avec SYNGENTA. Des rendez-vous techniques seront organisés en cours de campagne pour **suivre l'utilisation du dispositif**.

Intéressé(e) par l'HELIOSEC pour votre ferme ? Besoin d'informations complémentaires ?
 Merci de contacter l'animatrice du plan d'action : antsiva.ramarson@idf.chambagri.fr - 06.47.11.79.24.

À noter : d'autres dispositifs de gestion des effluents homologués existent (ex : Phytobac®, OSMOFILM®)
<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Liste-des-procedes-pour-le>

L'application de **prosulfocarbe** fait l'objet d'une réglementation vis-à-vis de **cultures « non-cibles »**. D'autres matières actives peuvent être également concernées par des zones de non-traitement. Maîtriser sa qualité de pulvérisation contribue ainsi au respect de la réglementation.

DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES À L'AUTOMNE AVEC DU PROSULFOCARBE

Respecter une distance de non-traitement d'**1 km** autour de cultures non-cibles, avant leurs récoltes
 ex : certaines cultures légumières, fruitières et aromatiques



Utiliser des buses anti-dérive

2 OUTILS POUR M'AIDER



www.syngenta.fr/quali-cible

- ✓ Localiser les cultures non-cibles
- ✓ Connaître les conditions d'emploi des herbicides



14 septembre 2021, Brie-Comte-Robert
 Échanges autour d'une démonstration sur banc d'essai, sur les **bonnes pratiques de pulvérisation** lors d'une animation organisée avec SYNGENTA



Application téléchargeable sur App Store et Google play

- ✓ Choisir les buses homologuées adaptées

LES BRÈVES DU TERRITOIRE

Automne 2021 • Mise en place d'un réseau de suivi de parcelles azote



OÙ ?

• **11 communes** de la Fosse de Melun superposées au nouveau territoire Centre Brie, **et désormais à enjeu « azote »**

• **33 parcelles** sélectionnées au sein de 12 exploitations



COMMENT ?

- Reliquats Sortie Hiver (RSH)** → ... pour améliorer le **conseil technique** « fertilisation »
- Reliquats Entrée Hiver (REH)** → ... pour évaluer les **risques de lessivage**



DANS QUEL BUT ?

Produire des **références territoriales...**

Depuis juillet 2021 • Appel À Projets national « Plantons des Haies »

Intéressé(e) par la mise en place de haies sur votre exploitation : il est toujours temps de vous manifester !